**Politique d’intégration des réfugiés**

**BOP 104 - action 15**

**Appel à projets 2019 : ACTIONS LOCALES**

**Cahier des charges régional**

**ANNEXE 1. Nouvelles actions pilotées au niveau national pour l’intégration des réfugiés**

*(extrait de l’annexe 6 de l’instruction du ministère de l’Intérieur du 17 janvier 2019 relative aux orientations pour l’année 2019 de la politique d’accueil et d’intégration des étrangers en France)*

La stratégie nationale pour l’accueil et l’intégration des réfugiés prévoit le développement de nouveaux dispositifs dès 2019.

Trois actions nouvelles vont être lancées par la DIAIR au cours de l’année 2019 :

* lancement du **grand programme du service civique VOLONT’R** en faveur des réfugiés en partenariat avec l’Agence du service civique ;
* lancement du **programme MENTO’R** pour développer le parrainage des réfugiés sur les territoires et favoriser le lien social ;
* lancement du **programme FAI’R** pour favoriser l’engagement de 1 000 jeunes français de 18 à 30 ans en faveur de réfugiés du même âge, par le soutien (pédagogique et financier) à des initiatives ponctuelles.

En outre, les actions suivantes seront pilotées par la direction de l’asile :

* **l’augmentation du parc de centres provisoires d’hébergement (CPH)**, dédié à l’accueil des bénéficiaires de la protection internationale les plus vulnérables : 2 000 places supplémentaires seront ouvertes au 1er octobre 2019, en application de la circulaire relative à l’évolution du parc d’hébergement pour demandeurs d’asile et réfugiés en 2019 ;
* **la mise en place d’un suivi social des réfugiés non hébergés** à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 6 mois après l’obtention de leur statut par les structures de premier accueil pour demandeurs d’asile (SPADA) ;
* **une meilleure prise en charge des vulnérabilités tout au long du parcours des demandeurs d’asile et des réfugiés** avec l’élaboration par la DGEF, l’OFPRA, l’OFII et d’autres ministères concernés d’un plan d’action national pour une meilleure prise en charge des vulnérabilités (PMR, Santé, LGBT, femmes, etc.). Dans ce cadre notamment, des places d’hébergement du dispositif national d’accueil seront spécialisées pour femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains ;
* **la pérennisation du programme HOPE** (hébergement, orientation et parcours vers l’emploi), piloté par la direction de l’asile et la DGEFP, qui propose aux réfugiés un parcours d’accompagnement global de 8 mois couplant formation linguistique et formation professionnelle sur les métiers en tension avec un hébergement en centre AFPA. Les premiers résultats positifs ont permis de valider la poursuite de ce programme pour un minimum de 1 500 réfugiés en 2019.